

**CONCOURS DE RECRUTEMENT DES INFIRMIERS
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Session 2025

Corrigé – épreuve écrite admissibilité

PRESENTATION - ORTHOGRAPHE :

QUESTION 1 :

1. Conduite de l'entretien :

Mise en confiance de l'élève. Ne pas la culpabiliser. La rassurer en lui précisant que l'on est soumis au secret professionnel et que l'entretien restera confidentiel.

Questions attendues :

- Qu'est-ce-que tu veux dire par « rapport non protégé » ?
- Quel est ton âge ?
- Age de l'apparition des 1ères règles ?
- De quand datent tes dernières règles ?
- Régularité du cycle ?
- As-tu déjà fait un test de dépistage des IST ?
- Est-ce que ton partenaire a déjà fait un test de dépistage des IST ?
- Prise ou non de la contraception d'urgence ?
- Utilises-tu habituellement un moyen de contraception ?

2. Prise en charge immédiate de l'élève :

Proposer la contraception d'urgence car elle ne souhaite pas être enceinte.

Proposer d'informer ses parents.

Expliquer les effets secondaires les plus fréquents et la surveillance :

Très fréquents : Nausées, douleurs abdominales, maux de tête, vertiges, fatigue, dérèglement hormonal transitoire (règles précoces ou retardées, saignements intermittents en dehors des règles, tension des seins).

Lui indiquer d'être attentive à l'apparition de tout signe inhabituel et de le signaler rapidement à un professionnel de santé.

Calculer avec elle, en lui expliquant le fonctionnement du cycle menstruel, la date approximative attendue de ses prochaines règles.

Planifier avec elle le prochain rendez-vous de surveillance en fonction de cette date.

Lui proposer de repartir avec des préservatifs et des brochures concernant la contraception, les IST, etc.... et l'informer des différents moyens de contraception pour l'aider à faire son choix.

L'informer qu'en raison de cette situation, elle s'est exposée, en plus du risque de grossesse, au risque de transmission d'une IST.

Lui donner différentes adresses auxquelles elle peut s'adresser : PMI, CPEF (Centre de Planification et d'Education Familiales), CEPS (Centre d'Education et Prévention en Santé), CeGIDD (Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic), ...

Lui soumettre l'idée de l'importance d'un suivi gynécologique régulier.

3. Que planifiez-vous à moyen et long terme ?

• A moyen terme :

- A la date du rdv fixée : s'assurer de la venue de la jeune fille
- La questionner sur l'arrivée de ses règles comme attendu
- En cas de retard de règles, lui proposer un test de grossesse
- Réévaluer les prises de risques avec la jeune fille
- Evaluer avec elle si elle a pu / su initier des démarches de suivi
- L'accompagner si besoin dans ses démarches

• A long terme :

- Revoir la jeune fille et évaluer ses besoins.
- Mettre en place une action d'éducation à la sexualité pour la classe de SEGPA.

4. Secret professionnel :

- Le Code de la Santé Publique
- Le Code Pénal

5. Annotation du schéma anatomique en indiquant son titre.

Titre du schéma :

- Appareil génital féminin
- Annotations du schéma

1. Tube utérin (anciennement trompes de Fallope)
2. Pavillon de la trompe
3. Vessie
4. Symphyse pubienne (os pubien)
5. Glandes para-urétrales (anciennement glandes de Skene)
6. Urètre
7. Clitoris
8. Vestibule vulvaire
9. Petites lèvres
10. Grandes lèvres
11. Ovaires
12. Côlon sigmoïde
13. Utérus
14. Cul-de-sac vaginal (*fornix*)

15. Col de l'utérus (*cervix*)
16. Rectum
17. Vagin
18. Anus
19. Glandes vestibulaires majeures (anciennement glandes de Bartholin).

6. Annotation du schéma anatomique en indiquant son titre.

Titre du schéma :

- Appareil génital masculin
- Annotations du schéma

1. Vessie
2. Symphyse pubienne
3. Pénis
4. Corps caverneux
5. Gland
6. Prépuce
7. Méat urétral
8. Côlon sigmoïde
9. Rectum
10. Vésicules séminales
11. Canal éjaculateur
12. Prostate
13. Glande de Cowper
14. Anus
15. Canal déférent
16. Épididyme
17. Testicule
18. Scrotum

QUESTION 2 :

1. Signes du mal-être chez l'adolescent :

- Troubles somatiques répétés : maux de ventre, céphalées, ...
- Trouble du sommeil / Fatigue
- Trouble de l'alimentation
- Repli sur soi, isolement
- Perte d'intérêt
- Désinvestissement scolaire
- Absentéisme
- Trouble de l'humeur / Tristesse
- Agitation, perturbateur
- Présence de marques corporelles (scarifications, hématomes, blessures d'origine imprécises, ...)

2. Comment évalue-t-on le risque suicidaire chez l'adolescent ?

- Entretien précis de l'élève avec une écoute empathique, en instaurant un climat de confiance

(Pour les questions suivantes de l'entretien

- Peux-tu identifier une ou plusieurs causes de ton état actuel ?
 - As-tu des pensées suicidaires ?
 - Est-ce que tu penses à te suicider ?
 - As-tu déjà fait une tentative de suicide ?
 - As-tu déjà été hospitalisé pour ce motif ou as-tu déjà consulté auparavant pour ce motif ?
 - As-tu déjà pensé à un scénario ? Si oui, où, quand, comment ? En fonction du moyen énoncé, est-il à sa portée ?
 - As-tu des personnes de confiance qui peuvent t'aider dans ton entourage (famille, amis) ?
- Demander un avis complémentaire en appelant le 15 ou au 3114.

3. Prise en charge de l'élève :

Continuer à rassurer Tom en lui rappelant de ma disponibilité toute la nuit si son humeur se détériore.

Lui proposer d'appeler sa famille pour discuter s'il en ressent le besoin.

Informers le maître d'internat que Tom est fragilisé ce soir et d'y être plus particulièrement attentif.

Inviter Tom à venir me voir demain à l'infirmerie pour faire le point.

L'informers, qu'en cas de besoin, il peut également avoir recours à d'autres professionnels comme le psychologue de l'éducation nationale ou l'Assistante de service social, si ce genre d'épisodes se répète.

4. Quelles actions pouvez-vous mettre en place au lycée en prévention des troubles de la santé mentale ?

- Inscription des numéros d'urgence dans le carnet de correspondance ou sur les espaces numériques de travail (3114, 119, 3018, 114, 15 ou 112).
- Affichage de ces mêmes numéros dans l'établissement.
- S'assurer de la mise en place du protocole de santé mentale dans l'établissement.
- Actions de sensibilisation auprès des élèves et des parents.

QUESTION 3 :

Vaccins obligatoires au 31/12/2024 pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018 :

Diphtérie

Tétanos

Poliomyélite

L'Haemophilus Influenzae B

Coqueluche
Rougeole
Oreillons
Rubéole
Hépatite B
Méningocoque C
Pneumocoque